

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON



SOMMAIRE

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS NOTRE VILLE ET POUR NOS VIES !	3
... DANS LES ÉCOLES ET DANS LES CRÈCHES !	5
... DANS LES COMMERCES, LES MARCHÉS ET LES HALLES GOURMANDES	8
... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ET LES MAIRIES DE QUARTIER	9
... DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES	11
... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS	14
AVIGNON SOLIDAIRE	18
AVIGNON, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE	19

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON ... DANS NOTRE VILLE ET POUR NOS VIES !

UN MASQUE POUR TOUS

Pour sortir progressivement du confinement en se protégeant et en protégeant les autres, depuis le mercredi 13 mai, la Ville d'Avignon distribue gratuitement 2 masques en tissu à chaque habitant selon les modalités suivantes

À qui sont destinés les masques ? À toute personne dont la résidence principale est située sur la commune d'Avignon* (*sur présentation d'un justificatif). Chaque personne recevra deux masques

Quand les masques seront-ils distribués ? Depuis le mercredi 13 mai. Soyez vigilants : à chaque tranche d'âge correspond une semaine de distribution

OÙ DOIS-JE ME RENDRE POUR RETIRER LES MASQUES ?

Vous avez plus de 75 ans, et /ou êtes porteur d'un handicap, une livraison à domicile vous est proposée. Contactez la cellule seniors au 04 13 60 51 45 ou 04 13 60 51 46

Vous avez entre 65 et 75 ans, rendez-vous dans votre mairie de quartier du 13 au 22 mai de 9h à 17h

Vous avez moins de 65 ans, rendez-vous dans le lieu le plus proche de votre domicile : les dates et lieux de retrait sont détaillés, pour chaque quartier, dans ce document

Quelles pièces dois-je produire ? Vous devez produire, au moment du retrait, votre Carte nationale d'identité et un justificatif de domicile (factures EDF, téléphone, eau..., taxe d'habitation)

Puis-je retirer les masques pour les personnes qui vivent avec moi ? Oui. Dans ce cas, en plus de votre Carte nationale d'identité et de votre justificatif de domicile, vous devrez présenter au guichet de retrait la Taxe d'habitation ou le livret de famille de votre foyer

J'ai le choix entre plusieurs lieux pour mon quartier, puis-je aller dans n'importe lequel ? Non. Rendez-vous dans le lieu le plus proche de votre domicile

Quels sont les horaires de retrait ? Du lundi au vendredi de 9h à 17h

J'ai moins de 18 ans, puis-je bénéficier des masques ? Oui, mais ce sont uniquement les personnes majeures qui vivent avec vous qui peuvent venir retirer les masques

RETRAIT DES MASQUES :

•Vous avez plus de 75 ans ou êtes porteur d'un handicap :

Pour être livré, il vous suffit d'appeler la cellule seniors au 04 13 60 51 45 ou 04 13 60 51 46

•Vous avez entre 65 et 75 ans :

Distribution du 13 mai au 22 mai dans votre mairie de quartier du lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation)

•Vous avez entre 40 et 64 ans :

Distribution du 13 au 20 mai dans les lieux de votre quartier indiqués au verso de ce document du lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation). Si vous souhaitez retirer les masques pour l'ensemble des membres de votre foyer vous devrez impérativement ajouter à ces pièces la taxe d'habitation et/ou le livret de famille

•Vous avez moins de 39 ans :

Distribution du 19 au 22 mai dans les lieux de votre quartier indiqués au verso de ce document lundi au vendredi de 9h à 17h

Pièces à produire : Carte nationale d'identité plus justificatif de domicile (facture EDF, facture téléphone, facture eau..., taxe d'habitation). Si vous souhaitez retirer les masques pour l'ensemble des membres de votre foyer vous devrez impérativement ajouter à ces pièces la taxe d'habitation et/ou le livret de famille

Pour toutes les informations sur les modalités de retrait des masques :

avignon.fr rubrique #monmasqueavignon

ou appel gratuit au 04 32 40 94 02 du lundi au vendredi de 9h à 17h





#monmasqueavignon

**Pour sortir progressivement
du confinement en se protégeant et en protégeant
les autres, la Ville d'Avignon distribue gratuitement
deux masques à chaque habitant depuis le 13 mai**

Pour tout savoir des modalités et lieux de distribution

04 32 40 94 02^{*}
ou
avignon.fr

***Numéro d'appel gratuit du lundi au vendredi 9h -17h**



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES ÉCOLES ET DANS LES CRÈCHES !

ÉCOLES

Le 12 mai, les 57 écoles d'Avignon ont réouvert leurs portes de 7h30 à 18h, pour accueillir dans les meilleures conditions sanitaires possibles les jeunes élèves avignonnais.

UNE RENTRÉE ÉCHELONNÉE POUR UNE RENTRÉE PLUS SÈREINE

- Le 11 mai : pré-rentree des personnels enseignants et municipaux
- Le 12 mai pour les élèves de grande section maternelle et les CP
- Le 14 mai pour les élèves de moyenne section maternelle, CE1 et CE2
- Le 15 mai pour les élèves de petite section maternelle et les CM1, CM2

DES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTÉES AU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL

Dans les écoles élémentaires, pas plus de 15 enfants accueillis par classe ; dans le cas de classes dont la superficie serait inférieure à 50m², des effectifs inférieurs à 15 pour respecter la distanciation de 4m² introduit dans le protocole sanitaire

Dans les écoles maternelles, quelle que soit la superficie des classes, les groupes d'enfants accueillis ne dépassent pas l'effectif de 10.

DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ÉLARGIS (SI NÉCESSAIRE) POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

Des activités sportives, culturelles, de loisir créatif ou ludique sont proposées le matin et l'après-midi dans les établissements municipaux tels que musées, bibliothèques... afin d'occuper, par demi-journée, la demi-classe ne pouvant aller en cours pour des raisons d'effectif maximum à respecter. De même, les activités périscolaires l'après-midi, ainsi que les accueils du matin, du soir et de la pause méridienne sont assurés. Les enfants des personnels soignants continuent à être accueillis quelles que soient leurs classes. Près de 200 agents sont mobilisés. Les activités des centres de loisirs proposées le mercredi après-midi sont regroupées sur le site de certaines écoles sur le modèle de l'organisation mise en place lors des petites vacances (Toussaint).

MODALITÉS D'ARRIVÉE DANS LES ÉCOLES :

Afin d'éviter les attroupements et décaler tous les temps (récréations, repas) les enfants arrivent et repartent en 3 vagues :

- Plus petits à 8 h 15 (départ à 16 h 15)
- Moyens à 8 h 30 (départ à 16 h 30)
- Plus grands à 8 h 45 (départ à 16 h 45)

Ce principe est posé en accord avec toutes les écoles ; il sera éventuellement adapté localement selon les effectifs.

LA RESTAURATION SCOLAIRE MAINTENUE ET ADAPTÉE

Dès le mardi 12 mai la restauration scolaire a été assurée sur place, dans les cantines, par la Cuisine Centrale.

Les repas sont pris dans les restaurants scolaires plutôt que dans les salles de classes pour permettre leur nettoyage entre midi et deux. Les mêmes règles de distanciation sont respectées : 4 m² par enfant, assiettes disposées en quinconce, sens unique de circulation... Si besoin, plusieurs services sont organisés. À cet effet, les entrées ont été supprimées, mais les repas comportent toujours 4 composantes pour l'équilibre diététique.

À partir du 2 juin, dans la perspective d'une fréquentation encore accrue, des repas froids seront proposés aux enfants et pourront être servis à l'intérieur comme à l'extérieur, en aménageant des espaces supplémentaires avec tables et chaises là où ce sera possible et nécessaire..

- Port de masques et gants pour tous les agents, gel hydroalcoolique à tous les étages en bidon ou en flacons individuels pour les déplacements à l'extérieur
- Désinfection des écoles 3 fois par jour : matin, midi et soir



MESURES SANITAIRES

- Désinfection et nettoyage général des écoles avant leur réouverture
- Organisation globale des écoles, notamment au niveau des accueils et des cheminements partagés avec tous les Directeurs et Directrices d'école (visites calées entre jeudi et lundi prochain)
- Désinfection des écoles trois fois par jour : matin, midi et soir
- Aération régulière, notamment à chaque temps de pause, y compris récréation, des espaces classes
- Lavage systématique des mains des enfants après chaque activité et temps de vie dans l'école
- Gel hydroalcoolique et masques fournis à tous les agents qui seront en contact avec les enfants

POUR RAPPEL

Pour rappel les parents doivent prendre la température de leurs enfants avant de se rendre à l'école (en cas de température élevée, les garder à la maison).



AVIGNON
Ville d'exception



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES ÉCOLES ET DANS LES CRÈCHES !

CRÈCHES

Les crèches publiques de la Ville ont rouvert à partir du 11 mai, avec une préinscription indispensable des enfants en amont.



ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS PAR LA RÉOUVERTURE

- Troubadours, Petite livrée, Pirouette, Crèches Familiales, Croix des Oiseaux, Monclar
- Poursuite au maximum du dispositif d'accueil des enfants de soignants en crèche familiale tel que pendant le confinement (avec accord préalable des parents)
- Développement au maximum des capacités en crèches familiales



ÉTABLISSEMENTS RESTANT FERMÉS

Crèches Persil, les Bambins, Farfantello, Do Ré Mi, Chapy, Courtine
Ces structures étant trop petites pour permettre l'application des mesures sanitaires.



MESURES SANITAIRES

- Accueil par groupe de 10 enfants dans une unité autonome (salle de vie, dortoir et salle de change), détermination de locaux non affectés habituellement si besoin
- Nettoyage complet des établissements (le 7 mai)
- Affichage des informations sanitaires aux accueils et signalisations (le 7 mai)
- Prise de température à l'arrivée des enfants
- Nettoyage des jouets par roulement, aération des locaux/3h, lavage et désinfection du linge
- Vêtements spécifiques à utiliser sur place par les personnels

PROTOCOLE



- Accueil des parents (délimitation des espaces d'accueil, limitation à une personne accompagnant, désinfection, sens de circulation)
- Adaptation de la circulation des enfants dans l'établissement et de l'utilisation des espaces et des temps d'occupation
- Hygiène des locaux, planning des personnels (accueil des enfants, salle du personnel...)



AVIGNON
Ville d'exception



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES COMMERCES, LES MARCHÉS ET LES HALLES GOURMANDES

MARCHÉS FORAINS

Depuis le 11 mai, vos marchés sont de retour de 7 h à 13 h 30

En fonction de leur importance et de leur configuration, ils ont repris progressivement :

- Depuis le 11 mai, marchés avec étals alimentaires et manufacturés pour les marchés Trillade et Montfavet (mardi), St Jean (jeudi), Pont-des-Deux-Eaux (vendredi), Carmes (samedi).
- Depuis le 11 mai, marchés avec exclusivement des étals alimentaires pour les marchés de La Rocade (mercredi), Monclar (vendredi), Préfecture (samedi), St Chamand (dimanche). Les étals de produits manufacturés sur ces marchés devraient être réintroduits (en fonction du bilan de fonctionnement des 15 premiers jours de reprise) à partir du lundi 25 mai.
- Depuis le 11 mai, marchés des producteurs le lundi de 17h à 19h sur les allées de l'Oulle en centre-ville et le vendredi de 16h30 à 19h à Montfavet
- Depuis le 11 mai, marché brocante mardi, jeudi matin place Pie et dimanche matin place des Carmes.

* retrouvez la liste et les horaires des marchés forains sur avignon.fr



MESURES SANITAIRES

- Marchés organisés en linéaire pour une meilleure gestion des flux clients
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique aux entrées des marchés (Mise à disposition par la Ville)
- Affichage des recommandations et des gestes barrières aux entrées des marchés
- Limitation des étals à 10 m maximum
- Espace minimal obligatoire entre chaque étal : 1,50 m
- Matérialisation devant chaque étal d'une distance obligatoire d'1 m
- Protection des étals par film plastique ou écran plexiglas
- Port du masque très fortement recommandé tant pour les forains que pour les clients
- Interdiction de manipuler les produits par les clients
- Marché zéro déchet

HALLES GOURMANDES D'AVIGNON

Les Halles gourmandes d'Avignon ont rouvert le mardi 12 mai aux horaires habituels*.

La totalité des commerces est rouverte à l'exception des buvettes et des restaurants.

*retrouvez toutes les informations sur les Halles gourmandes d'Avignon sur avignon-leshalles.com



MESURES SANITAIRES

- Limitation à une seule entrée (rue Petite Meuse) et à une seule sortie (rue Bonneterie)
- Limitation de l'entrée à 100 personnes maximum. Cette jauge pourra éventuellement être augmentée les semaines suivantes selon l'évolution des directives gouvernementales
- Affichage des recommandations et des gestes barrières à l'entrée des Halles
- Rappel de lavage des fruits et légumes avant consommation
- Respect des espaces de distanciation devant les étals et dans les files d'attente
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée des Halles
- Etablissement d'un sens de circulation unique obligatoire dans certaines allées transversales
- Matérialisation devant chaque étal d'une distance obligatoire d'1 m
- Port du masque très fortement recommandé tant pour les commerçants que pour les clients



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

Les horaires d'ouverture des services de la direction population demeurent de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi (sauf pour la nocturne du jeudi jusqu'à 18 h qui est provisoirement non assurée).

État Civil

À partir du 11 mai, le service de l'état civil sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 8 personnes à minima

CNI et passeports

À partir du 11 mai, le service des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville

HORAIRES : 8 h à 16 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants, gel

CONDITIONS : 2 personnes

Cimetières

À partir du 11 mai, les cimetières Saint-Véran et Montfavet seront à nouveau accessibles à tous. Les visiteurs ne sont plus admis 15 mn avant la fermeture des cimetières. Ouvertures des portes latérales du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 heures.

HORAIRES : 8 h 30 à 18 h 30

MESURES SANITAIRES : Masques, gants et gel

Chambre funéraire

À partir du 11 mai, la chambre funéraire sera à nouveau accessible. Renseignements 04 90 27 92 44. Limite de salon funéraire : 2 personnes - limite obsèques 20 personnes - désinfection des salons après chaque départ de corps - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

Crématorium

À partir du 11 mai, le crématorium sera à nouveau accessible. Renseignements 04 32 44 80 76. Seule la salle de cérémonie est accessible - limite cérémonies 20 personnes - désinfection après chaque cérémonie - port du masque fortement conseillé

HORAIRES : 8 h à 18 h

MESURES SANITAIRES : Masques et gel

CONDITIONS : trois personnes

Urbanisme

À partir du 11 mai, le service de l'urbanisme sera à nouveau accessible à l'Hôtel de Ville, 20 rue du Roi René ouvert de 8 h 30 à 11 h 45 avec prise de rendez-vous préalable fortement conseillée au 04 90 80 44 00.

MESURES SANITAIRES : plexiglas, port de masques pour les agents, gel hydroalcoolique

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX

ET LES MAIRIES DE QUARTIER

CIRAPS

Le service CIRAPS de la Tranquillité Publique, pour l'enregistrement des droits d'accès et cartes magnétiques, a réouvert ses portes le 11 mai et vous accueille, **sur rendez-vous uniquement** (04 90 80 83 83) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h à l'Hôtel de Ville.

Se signaler à l'accueil pour les rendez-vous, inscription dématérialisée en ligne possible.

Enseignement

Depuis le 11 mai, le service de l'Enseignement est à nouveau accessible au public au 74 boulevard Jules Ferry et se tiennent les lundis, mercredis,...

Les inscriptions scolaires, inscriptions accueils (garderie matin, soir, heure de transition du mercredi) et inscriptions cantine 2020-2021 se tiendront les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h ; les mardis et jeudis de 8 h 30 à 16 h 30.

Il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au 04 90 16 32 71/ 04 90 16 31 74.

MESURES SANITAIRES

- 2 agents maximum par bureau
- Séparation entre 2 bureaux d'accueil
- Masques agents
- Séparation en plexiglas
- Gel hydroalcoolique à disposition
- File d'attente à l'extérieur avec marquage au sol

À NOTER



Les déclarations de naissance s'effectuent toutes à l'Hôtel de Ville (communication qui sera effectuée aux deux maternités d'Avignon par le service de l'état civil, les déclarations de naissances sur site à l'hôpital Henry Duffaut sont provisoirement suspendues).

Les prises de rendez-vous sont maintenues pour l'enregistrement des CNI et passeports (04 90 80 73 06), concernant les autres formalités pas de prises de rendez-vous nécessaires.

Les agents qui vous accueillent sont munis de masques, gels et gants ainsi que de façades plexiglas. Du gel hydroalcoolique est à disposition aux entrées des services ouverts au public.



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX ET LES MAIRIES DE QUARTIER

MAIRIES DE QUARTIER

Depuis le lundi 11 mai, les mairies de quartier sont à nouveau ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. Attention, la mairie de la Barthelasse est ouverte de 8 h 30 à 12 h du lundi au jeudi, et de 13 h 30 à 17 h le vendredi. Les mairies des quartiers Est, Sud Rode et Saint-Chamand sont ouvertes tous les jeudis sans interruption de 8 h 30 à 18 h.



CE QUI EST POSSIBLE

- Délivrance des actes en matière d'Etat civil et d'Affaires générales (certificat de vie, déclarations de chiens dangereux, attestation de vie maritale, légalisation de signature, certification conforme de copies destinées à une administration étrangère, inscription sur les listes électorales, délivrance d'actes d'état civil et commande de duplicata de livret de famille)
- Enregistrement à la mairie de Montfavet en plus des missions précitées des naissances, des décès et des reconnaissances pour les Montfavétains
- Distribution de sacs de tri sélectif
- Recharge de carte TCRA
- Remise des dossiers (inscriptions scolaires, bourses)
- Remises uniques des Cni/Passeport
- Réouverture des deux agences postales communales des mairies de Saint-Chamand et de la Barthelasse
- Caisse d'allocation Familiale : utilisation de la borne CAF par les usagers à la mairie Nord Rode et Est



CE QUI N'EST PAS POSSIBLE

- Mariage (en attente des directives nationales et locales)
- Prêt des salles municipales aux associations conventionnées (en attente des décisions nationales et locales)
- Location de salles municipales (idem)
- Prises de rdv usagers pour les demandes de Cni/passeport (reprise de l'activité après la période de distribution des masques, dans l'attente rendez-vous possibles uniquement auprès de l'Hôtel de Ville)
- Médiations numériques (reprise après la période de distribution des masques)



MESURES SANITAIRES

- Deux agents administratifs accueilleront les usagers par mairie de quartier, les bureaux des agents seront équipés d'une protection en plexiglas. Les agents de terrain (agents d'entretien, vaguemestre et chefs de service) auront des masques visières.
- Les agents seront équipés en masques, gants, gel hydro alcoolique et lingettes désinfectantes
- Un gel hydro alcoolique sur pied est prévu pour l'accueil du public.
- Le nombre d'usagers dans l'enceinte de la mairie sera limité à 4 soit une distanciation physique de 4 m² par usager (marquage au sol afin de respecter la distanciation physique)
- Dans la salle d'attente, respect de la distanciation physique en neutralisant un siège afin de séparer les usagers.
- Le nettoyage et l'entretien des locaux assurés au quotidien par l'agent d'entretien.



RETROUVEZ LES ADRESSES ET LES TÉLÉPHONES SUR AVIGNON.FR

Les CNI et passeports doivent se faire à la mairie centre.

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES

EXPOSITION « EXTASES » D'ERNEST PIGNON ERNEST À L'ÉGLISE DES CÉLESTINS DU 20 MAI AU 20 SEPTEMBRE *JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE*

Entrée libre, du lundi au dimanche de 13h à 18h (sauf le mardi)

Premières semaines du déconfinement : uniquement sur réservation, jauge maximum de 10 visiteurs avec un temps de visite de 40 min maximum.

Prise de rendez-vous : culture@mairie-avignon.com

AVIGNON BIBLIOTHÈQUES



- **À compter du mercredi 13 mai : Mise en place d'un service de drive dans les quartiers grâce au bibliobus**

Mardi de 10 h à 12 h à Montfavet (Mairie ou Place de l'Eglise)

Mercredi de 14 h à 16 h : Mairie du Pont-des-Deux-Eaux (site habituel)

Jeudi de 15 h à 17 h : Monfleury (site Monclar)

Vendredi de 10 h à 12 h : Barthelasse (Allées Pinay/ site habituel)

- **À partir de la semaine du 18 mai : ouverture du « drive » (point de retrait) à CECCANO avec DEUX points de récupération (Jeunesse et Adultes)**

Mardi au vendredi de 11 h à 13 h et de 16 h à 18 h

Samedi de 11 h à 13 h et de 14 h à 16 h

- **À partir de la semaine du 25 mai : ouverture du Drive à Jean-Louis Barrault**

Mardi au vendredi de 16 h à 18 h et samedi de 14 h à 16 h

Réouverture des bibliothèques Champfleury, Pierre Boulle et Paul&Alice Cluchier aux horaires habituels

- **À partir de la semaine du 1^{er} juin :**

Réouverture partielle des Bibliothèques Barrault et Ceccano aux horaires habituels

accès aux collections adultes

Poursuite du « drive » jeunesse à Barrault et Ceccano

- **À partir de la semaine du 8 juin :**

Réouverture de la bibliothèque de Saint-Chamand

Réouverture de la section « patrimoine » sur rendez-vous

L'ouverture des différents sites se fera bien sûr avec des jauges adaptées à leur superficie.

Poursuite des mesures d'ordre général :

- Développement des services numériques mis en place pendant la période de crise et de confinement
- Prolongation automatique des inscriptions arrivant à échéance jusqu'au 30 août
- Prolongation de tous les prêts en cours jusqu'au 30 août (pour éviter les retours massifs allant à l'encontre des consignes de sécurité sanitaire)

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES MUSÉES ET LES BIBLIOTHÈQUES

AVIGNON MUSÉES



Réouverture des 5 Musées municipaux (Calvet, Lapidaire, Petit Palais, Requien et Palais du Roure) le mercredi 20 mai aux horaires habituels.

Les nombres de visiteurs seront définis par musée en fonction de leur superficie et certaines salles ne pourront pas forcément être accessibles trop exigües.

Les dispositifs pourront être réajustés à partir du 3 juin, après un point d'étape du déconfinement.

ARCHIVES MUNICIPALES

- **À compter du 18 mai :** Réouverture des espaces d'exposition, de la cour et du Musée du Mont-de-Piété (4 visiteurs maxi avec distanciation).

Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h ; 13 h 30 - 17 h

- **À compter du lundi 25 mai :** Réouverture salle de Lecture sur rendez-vous avec 4 plages de consultations sur rendez-vous (1 lecteur par plage)

Du lundi au vendredi 8 h 30 - 10 h 30 / 10 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 15 h 30 / 15 h 30 - 17 h

Dans la période de déconfinement sera également privilégiée au maximum la poursuite du traitement dématérialisé des demandes.

AVIGNON TOURISME



- Ouverture de l'Office de tourisme pour le week-end, du 21 au 24 mai, de l'Ascension dans l'attente d'une position de l'État sur la possibilité de rouvrir les monuments tels que le Pont et le Palais des Papes.

PETIT PALAIS

Palais des Archevêques Place du Palais des Papes
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 44 58
musee.petitpalais@mairie-avignon.com

PALAIS DU ROURE

3, rue Collège du Roure
84000 AVIGNON - Tél. : 04 13 60 50 01
palais.roure@mairie-avignon.com

MUSÉE REQUIEN

67, rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 82 43 51
musee.requien@mairie-avignon.com

MUSÉE LAPIDAIRE

27, rue de la République
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 75 38
musee.calvet@mairie-avignon.com

MUSÉE CALVET

65, rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 33 84
musee.calvet@mairie-avignon.com

BIBLIOTHÈQUE CECCANO

2 bis, rue Laboureur
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 85 15 59

BIBLIOTHÈQUE J.-LOUIS BARRAULT

6 rue Perrin Morel
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 89 84 58

BIBLIOTHÈQUE CHAMPFLEURY

Tél. : 04 90 82 62 12

BIBLIOTHÈQUE PAUL ET ALICE CLUCHIER

Parc de la Cantonne
84000 AVIGNON - Tél. : 04 13 60 50 35

BIBLIOTHÈQUE PIERRE BOULLE

Clos des Fontaines
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 87 56 96

BIBLIOTHÈQUE SAINT-CHAMAND

Avenue François Mauriac
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 87 61 05

ARCHIVES MUNICIPALES

6 rue Saluces
84000 AVIGNON - Tél. : 04 90 86 53 12
[archives.municipales\[at\]mairie-avignon.com](mailto:archives.municipales[at]mairie-avignon.com)

OFFICE DE TOURISME D'AVIGNON

41 cours Jean Jaurès
84004 Avignon - Tél. 04 32 74 32 74
officetourisme@avignon-tourisme.com



AVIGNON
Ville d'exception



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS

PARCS ET JARDINS

Depuis le 11 mai, les parcs et jardins de la Ville d'Avignon sont à nouveau accessibles à tous.

PARCS ET JARDINS DU CENTRE-VILLE

Agricol Perdiguier
Rocher des Doms
Carmes
Pétramale
Verger Urbain V

Ouverture tous les matins de 7 h 30 à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARCS ET JARDINS DE L'EXTRA-MUROS

Abbaye de St Ruf
Clos de la Murette
Campo Bello
Croix de Noves
Clos de Massillargues

Ouverture tous les matins de 8 h à 20 h pour les mois de mai, août et septembre

Fermeture à 22 h pour les mois de juin et de juillet, à 18 h pour les mois d'octobre, novembre et décembre

PARC DE LA CANTONNE À MONTFAVET

Ouverture tous les matins de 8 h à 18 h les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars

Fermeture à 20 h 30 les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre

PARCS EN LIBRE ACCÈS ACCESSIBLES

Colette
Pré du Curé
Champfleury
Chantal Lamouroux
Champ Vert
Plaine des sports
Chico Mendès

Attention ! Les aires de jeux pour enfants restent inaccessibles dans l'attente d'une nouvelle phase de déconfinement.



MESURES SANITAIRES

La présence des gardiens de parcs a été renforcée pour assurer la tranquillité publique des lieux mais aussi pour faire respecter la distanciation sociale, les gestes barrières, les regroupements de 10 personnes maximum et ainsi éviter la transmission du virus.

Le personnel chargé de l'entretien des parcs et jardins a repris une activité normale dans chaque quartier avec une présence du lundi au vendredi de 7 h à 14 h, y compris le samedi matin en ville de 10 h à 17 h 12. Une équipe dédiée aux parcs et jardins assure la maintenance 7 jours/7, de 12 h à 19 h

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS

PROPRETÉ

Dès le 3 mai, des mesures spéciales de nettoyage des espaces publics ont été engagées en prévision de la sortie du confinement

- lavage et application d'un produit désinfectant des aires de jeux
- artères principales et voies secondaires
- abords de chaque lieu accueillant du public (commerces, écoles ...) et du mobilier urbain (bancs, corbeilles)



MESURES SANITAIRES

Le personnel affecté à ces missions dispose de masques, gants et flacons individuels de gel hydroalcoolique



À NOTER

Allo Mairie intervient gratuitement sur de nombreux domaines de la vie quotidienne
Contacter Allo Mairie : 04 90 80 80 00



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS

ÉCOLES : SÉCURISER LES ACCÈS



ÉLARGIR LES ZONES D'ATTENTE

Élargissement des trottoirs, piétonisation des voies sur les heures d'entrée et sortie, suppression de places de stationnement... En concertation avec les directions des établissements, les parvis des écoles d'Avignon sont en cours d'aménagement de sorte à agrandir les espaces disponibles devant les entrées ou sorties. De la signalisation (au sol et affichage) permet d'identifier les distances physiques à respecter.

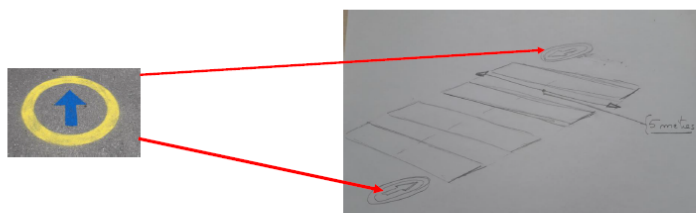
FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOUX

Parce que la meilleure façon de garantir les distances physiques est de donner le plus de place possible aux piétons et aux vélos, les axes circulés aux abords des établissements ont été repensés : diminution de la vitesse et du stationnement, modification de sens de circulation. Les flux piétons sont facilités et parfois guidés sur le chemin des écoliers (élargissement des passages piétons, doublement des trottoirs, flux prioritaires sur les trottoirs) et l'offre de stationnement vélo (arceaux à vélo) est en train d'être renforcée aux abords des écoles.

15 sites (ou 24 écoles) ont été ciblés prioritairement pour l'application de ces mesures :

Groupe scolaire Massillargues
Groupe scolaire Grand Cyprès
Elémentaire Amandier
Groupe scolaire Saint Jean
Groupe scolaire Sixte Isnard
Maternelle Arrousaire
Maternelle Monclar/Elémentaire
Marcel Perrin

Groupe scolaire Stuart Mill
Maternelle 9 Peyres
Groupe scolaire des Rotondes
Maternelle Simone Veil
Groupe scolaire Persil/Pouzaraque
Maternelle Louis Gros
Maternelle Olivades
Groupe scolaire Trillade



Signalisation pour traversée piétonne élargie de 3 à 5 m et indication du sens de la marche



Matérialisation des distance sous forme ludique



PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

... DANS LES PARCS ET JARDINS PUBLICS, AUX ABORDS DES ÉCOLES ET DANS LES ESPACES PUBLICS

PIÉTONS : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DANS LE RESPECT DE LA DISTANCIATION



DONNER DE L'AISANCE AUX DÉPLACEMENTS À PIED

sur les centralités commerciales et les magistrales piétonnes du cœur de ville

Élargissement des périmètres et des plages horaires de piétonisation aux mercredis, samedis, et weekend de jours fériés :

- En mai, et tant que les restaurants et bars ne rouvrent pas : de 12 h à 19 h pour République, Saint-Agricol, percée Favard / Saboly et Joseph Vernet
- Dès la réouverture des restaurants et bars, cette piétonisation sera étendue de midi à minuit et élargie aux secteurs Saint-Michel / Corps-Saints et Banasterie / Carmes.

ÉLARGIR LES CHEMINEMENTS PIÉTONS SUR LES TROTTOIRS

Doublement de certains trottoirs sur les axes sensibles : abords écoles, sous voies ferrées. Par exemple, Route de Lyon : élargissement du trottoir sous le pont de la voie ferrée

RÉDUIRE LES VITESSES

- Mise en zone 30 ou extension des Zones 30 (limitation à 30 km/h) sur les secteurs à forts enjeux comme les écoles ou les axes cyclables



AVIGNON
Ville d'exception

PLAN LOCAL DE DÉCONFINEMENT DE LA VILLE D'AVIGNON

AVIGNON, SOLIDAIRE



LES SENIORS

Portage des repas à domicile, création du dispositif *Corbeilles solidaires*, accompagnement par la Cellule seniors de nos aînés isolés, livraison hebdomadaire de 1000 euros de fruits et légumes directement issus de nos exploitations agricoles à 4 associations caritatives, création du site commerces-avignon.fr pour permettre à chacun de trouver le commerce le plus proche de son domicile : **ces dispositifs mis en place durant le confinement ont été maintenus et poursuivis depuis**



LES FAMILLES

Cantine gratuite : cette mesure a été appliquée pour les familles dès la réouverture des écoles le 12 mai et se poursuivra jusqu'aux vacances d'été, le 4 juillet.



Prise en charge des écoliers qui ne peuvent être accueillis en classe sur la totalité du temps scolaire en raison du protocole sanitaire qui exige un nombre très limité d'enfants par classe.

Gratuité des activités des centres de loisirs les mercredi après-midi pour toutes les familles



LES COMMERÇANTS ET FORAINS

Nos commerces et forains figurent bien sûr, aux côtés de nombreux autres, parmi les bénéficiaires du Plan local de relance "*Avignon, le sursaut !*" qui sera présenté dans les jours à venir, mais d'ores et déjà, plusieurs mesures ont été élaborées pour les accompagner dans cette reprise :

- **Baisse de 15% de la taxe foncière de tous les commerçants** dont les magasins ont une surface inférieure à 400m²
- **Gratuité de quatre mois d'occupation du domaine public pour les forains** (mi-mai, juin, juillet, août, mi-septembre)
- **Gratuité des loyers pour une durée de trois mois pour les commerçants, artisans, artistes et associations qui occupent des locaux communaux** (deux mois de gratuité correspondant au confinement et un mois correspondant à la relance)
- **Gratuité des loyers durant trois mois et demi** (mi-mars à juin) **pour les commerçants des Halles gourmandes**

LA VILLE D'APRÈS, NOS VIES D'APRÈS...

AVIGNON, ÉCOLOGIQUE ET DURABLE

Favoriser encore et toujours plus la pratique du vélo



10 km de nouvelles pistes cyclables provisoires sont en cours d'aménagement pour encourager les mobilités douces en sécurisant des cheminements entre les lieux d'habitation et les principaux pôles d'activité et/ou les écoles.



Aménagements transitoires d'itinéraires sécurisés : élargissement des voies cyclables avenues de la Folie, Colchester, Wetzlar, Boccace, Eisenhower nord et Route de Lyon.



Matérialiser de nouveaux axes stratégiques vers la zone d'activité de Courtine depuis les quartiers ouest (chemin de Rochegude) et la Rocade, vers la zone d'activité de Fontcouverte depuis Réalpanier (avenue de l'Amandier) et depuis la route de Montfavet côté centre-ville.

Expérimenter les Vélorues sur Arrousaire et Sources. Tout au long de l'itinéraire, le vélo est prioritaire sur la voiture (zone 30km/h) ce qui permet d'élargir sur certaines portions les trottoirs.

Plusieurs phases d'aménagement selon la complexité :

- phase 1 d'ici début juin (50% des projets),
- phase 2 d'ici septembre 2020



Pour favoriser la distanciation physique, le fonds d'aide municipal « TOUS À VÉLO ! », d'un montant total de 30 000 euros, va permettre à près de 600 avignonnais de bénéficier d'une prime de 50 euros pour l'acquisition d'un vélo d'occasion (dans une limite de 50% de financement du coût global d'achat)

Accompagner nos nouvelles pratiques d'achat



Le service de livraison des Halles gourmandes assurée quotidiennement par la société Vélo-cité perdurera après le 11 mai.



AVIGNON
Ville d'exception